

TARIFS COMMUNAUX 2011 - COMMUNE DE PLEUVEN

<i>Augmentation d'environ 2 %</i>	Rappel tarifs 2010	Propositions 2011
Concessions cimetière		
2 m ² pour 15 ans	91.00	93.00
2 m ² pour 30 ans	171.00	174.00
2 m ² pour 50 ans	286.00	292.00
5 m ² pour 15 ans	221.00	225.00
5 m ² pour 30 ans	437.00	446.00
5 m ² pour 50 ans	724.00	738.00
Colombarium		
Emplacement familial pour 15 ans	800.00	800.00
Renouvellement pour 15 ans	80.00	80.00
Droits de place		
Installation ponctuelle	28.50	29.00
Installation à l'année	412.00	420.00
Fourniture et pose de buses pour l'accès aux propriétés privées (ou réfection des anciens accès)		
Buses de diam. 200 et 250, le ml	47.00	48.00
Buses de diam. 300 et 315, le ml	61.00	62.00
Raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité		
Extension individuelle, le ml	20.00	20.50
Lotissement privé ou division de terrain, le ml	40.00	41.00
Services divers		
Raticide / souricide (1 kg)	3.00	3.50
Photocopie A4	0.15	0.15
Photocopie A3 / A4 recto-verso	0.30	0.30
Photocopie A3 recto-verso	0.60	0.60
Photocopie A4 couleur	1.00	1.00
Photocopie A3 / A4 recto-verso couleur	2.00	2.00
Photocopie A3 recto-verso couleur	4.00	4.00
Télécopie (France), par feuille	1.00	1.00
Télécopie (Etranger), par feuille	2.50	2.50
CD-ROM	2.50	2.50
Brochure sentiers pédestres	4.00	4.00
Bâtiments communaux		
Loyer mensuel logement Groupe Scolaire	324.00	330.00
Forfait semestriel chauffage logement G.S.	216.00	220.00
Forfait annuel gaz logement G.S.	22.50	23.00
Location salle Lannurien	83.50	85.00
Location salle omnisports de Bellevue	165.00	168.00
Caution occupation salle Lannurien	331.00	338.00
Caution occupation salle des mariages	165.00	168.00
Heure de ménage bâtiments communaux	20.50	21.00
Minibus communal		
Caution utilisation minibus communal	265.00	270.00
Frais kilométriques (au km)	0.30	0.31
Frais de carburant (au km)	0.13	0.14

DM1

DM 1

Avant BS Date de délibération : 28/06/2010 Votée

Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
1	R	1325	R 99	Groupements de collectivités	10 910.01
2	R	1328	R 99	Autres subventions d'équipement non transférables	16 139.76
3	D	1315	R 99	Groupements de collectivités	10 910.01
4	D	1318	R 99	Autres subventions d'équipement transférables	16 139.76

DM2

DM 2

Avant BS Date de saisie: 06/12/2010 Non votée

Ligne	Sens	Imputation		Libellé	Montant
1	D	2315	R 99	installations, materiel et outillage techniques (bandes cyclades)	110 000.00
2	R	1323	R 99	departement (Subvention)	110 000.00

Projet de délibération n°1

Objet : Répartition du solde et dissolution du budget « Elagage et surveillance des lagunes »

Par délibération en date du 15 mars 2010, le Comité du Syndicat a retiré la compétence « Elagage » au Syndicat.

Afin de procéder à la dissolution du budget « Elagage et surveillance des lagunes », il convient de porter aux budgets 2011 des trois communes concernées, au compte 001, les sommes suivantes :

- Commune de Clohars-Fouesnant :	1 445.16 €
- Commune de Gouesnac'h :	1 445.16 €
- Commune de Pleuven :	<u>1 445.16 €</u>
	4 335.48 €

S'agissant de l'excédent de fonctionnement, il sera versé une subvention de 261.16 € aux trois communes précitées.

Il est proposé au Comité de :

- ⇒ **Approuver** la proposition de répartition du solde,
- ⇒ **Approuver** le versement d'une subvention de 261.16 € aux communes de Clohars-Fouesnant, Gouesnac'h et Pleuven,
- ⇒ **Approuver** la dissolution du budget «Elagage et surveillance des lagunes»,
- ⇒ **Autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

-D Transférer l'excédent d'investissement
du budget Elagage 1445,16 €